

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **31 mai 2010**

Délibération n° 2010-1530

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Contrats d'assurance généraux - Autorisation de signer les marchés

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Rapporteur : Monsieur Lyonnet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 21 mai 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 2 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Nissanian, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Philip), Barge (pouvoir à M. Assi), Blein (pouvoir à M. Sturla), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Ferraro (pouvoir à M. Longueval), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Havard (pouvoir à M. Huguet), Lebuhotel (pouvoir à M. Lambert), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Kabalo), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Réale (pouvoir à M. Passi), Vergiat (pouvoir à M. Abadie).

Absents non excusés : M. Pillonel.

Séance publique du 31 mai 2010**Délibération n° 2010-1530**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Contrats d'assurance généraux - Autorisation de signer les marchés**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 mai 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Une procédure de marché négocié avec mise en concurrence et publicité a été lancée, conformément aux articles 34, 35-1-2, 39, 40, 65 et 66 du code des marchés publics, pour la mise en concurrence de neuf lots portant sur les contrats d'assurance généraux de la Communauté urbaine de Lyon dont les prestations débiteront le 1er juillet 2010 pour une période d'une année reconductible cinq fois une année.

Conformément aux articles 53 et 66 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres (CPAO), par décision du 2 avril 2010, a classé premières les offres des prestataires suivants :

- lot n° 2 : assurance dommages aux biens (risques industriels), société de courtage Gras Savoye (mandataire de la société d'assurance Chartis et co-assureurs) pour un montant annuel de 649 991 € TTC,

- lot n° 3 : assurance responsabilité générale, société de courtage Gras Savoye (mandataire de la société d'assurance AXA et co-assureurs) pour un montant annuel de 1 064 333 € TTC,

- lot n° 6 : assurance tous risques expositions, société de courtage Gras Savoye (mandataire de la société d'assurance AXA). Le prix a été analysé sur la base d'une simulation de commande en appliquant les taux proposés par la société sur la base d'une exposition permanente de 50 000 € TTC en valeurs exposées sur une année et de dix expositions temporaires d'une valeur totale exposée de 750 000 € TTC,

- lot n° 8 : assurance tous risques chantier (à aliments), société de courtage Marsh (mandataire de la société d'assurance Sagebat). Le prix a été analysé sur la base d'une simulation de commande en appliquant le taux proposé par la société au montant des travaux d'un des projets indiqués dans le programme prévisionnel des besoins. Pour réaliser la simulation de commande, c'est le chantier de l'IUT Lumière Bron d'un montant de 4 580 680 € TTC qui a été choisi,

- lot n° 9 : assurance dommages ouvrage (à aliments), société de courtage Marsh (mandataire de la société d'assurance Sagebat). Le prix a été analysé sur la base d'une simulation de commande en appliquant le taux proposé par la société au montant des travaux d'un des projets indiqués dans le programme prévisionnel des besoins. Pour réaliser la simulation de commande, c'est le chantier de l'IUT Lumière Bron d'un montant de 4 580 680 € TTC qui a été choisi.

Le montant global des marchés d'assurance ci-dessus est en diminution par rapport aux précédents marchés.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés et tous les actes contractuels y afférents, avec les prestataires suivants :

- lot n° 2 : assurance dommages aux biens (risques industriels), société de courtage Gras Savoye (mandataire de la société d'assurance Chartis et co-assureurs) pour un montant annuel de 649 991 € TTC,

- lot n° 3 : assurance responsabilité générale, société de courtage Gras Savoye (mandataire de la société d'assurance AXA et co-assureurs) pour un montant annuel de 1 064 333 € TTC,

- lot n° 6 : assurance tous risques expositions, société de courtage Gras Savoye (mandataire de la société AXA),

- lot n° 8 : assurance tous risques chantier (à aliments), société de courtage Marsh (mandataire de la société d'assurance Sagebat),

- lot n° 9 : assurance dommages ouvrage (à aliments), société de courtage Marsh (mandataire de la société d'assurance Sagebat).

2° - Les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine et aux budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et du restaurant communautaire - exercices 2010 et suivants - compte 616.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 juin 2010.